

Distillerie de la Salle



Dossier de demande
d'autorisation environnementale
pour l'exploitation d'installations
de stockage d'alcools de bouche

à CHERVES-RICHEMONT (16)

Partie n°1

Résumé non Technique

| Destinataires | Société | Email | Téléphone |
|--------------------|---------------------------------|--|----------------------|
| Xavier BONNARME | SARL DISTILLERIE DE LA SALLE | xavier.bonnarme@distilleriedelasalle.com | +33 (0)5 45 83 25 45 |

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1. LE DEMANDEUR | 5 |
| 1.1 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE | 5 |
| 1.2 DONNEES SUR LE SITE | 5 |
| 1.3 LOCALISATION DE L'INSTALLATION | 5 |
| 2. ORGANISATION DE L'ENTREPRISE | 5 |
| 3. OBJET DU DOSSIER | 6 |
| 4. CADRE REGLEMENTAIRE | 6 |
| 5. DESCRIPTION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS EXISTANTES | 6 |
| 5.1 DESCRIPTION DES ACTIVITES EXISTANTES | 6 |
| 5.2 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES | 6 |
| 5.3 DESCRIPTION DES MOYENS COMMUNS - UTILITES | 7 |
| 5.3.1 ELECTRICITE | 7 |
| 5.3.2 EAU POTABLE | 7 |
| 5.3.3 EAUX DE PROCESS | 7 |
| 5.3.4 EAUX USEES | 7 |
| 5.3.5 EAUX PLUVIALES | 7 |
| 5.3.6 EAUX INCENDIE : | 8 |
| 5.3.7 EFFLUENTS INDUSTRIELS | 8 |
| 5.3.8 LE GAZ | 8 |
| 5.3.9 AIR COMPRIME | 8 |
| 5.3.10 CHAUFFAGE | 8 |
| 5.3.11 INSTALLATIONS DE REFROIDISSEMENT | 8 |
| 5.3.12 TELECOMMUNICATION | 9 |
| 5.4 FLUX MATIERES | 9 |
| 5.5 CONSOMMATIONS | 9 |
| 6. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET AMENAGEMENT PROJETES | 10 |
| 7. CLASSEMENT PROJETE DES INSTALLATIONS ET ACTIVITES | 10 |
| 8. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES | 12 |
| 9. CALCUL DES GARANTIES FINANCIERES | 13 |
| 10. ETUDE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT | 14 |
| 10.1 SYNTHESE DE LA SENSIBILITE DES MILIEUX | 14 |
| 10.2 SYNTHESE DES IMPACTS DU PROJET ET DES MESURES PREVUES | 15 |
| 10.3 MESURES DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL | 17 |
| 11. ETUDE DE DANGERS | 17 |
| 11.1 POTENTIELS DE DANGERS | 17 |
| 11.2 SELECTION DES PHENOMENES DANGEREUX | 17 |
| 11.3 RECOMMANDATIONS POUR LA REDUCTION DES RISQUES | 18 |
| 11.3.1 MESURES DE MAITRISE TECHNIQUES DES RISQUES D'INCENDIE | 18 |
| 11.3.2 MESURES DE MAITRISE TECNHIQUES DES RISQUES D'EXPLOSION | 19 |
| 11.3.3 MESURES DE MAITRISE TECNHIQUE DU RISQUE DE PRESSURISATION DE CUVE | 19 |
| 11.3.4 MESURES DE MAITRISE TECHNIQUES DES RISQUES DE POLLUTION | 19 |
| 11.3.5 MESURES ORGANISATIONNELLES DE MAITRISE DES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION, DE PRESSURISATION ET DE POLLUTION | 20 |

| | | |
|--------|---|----|
| 11.3.6 | MOYENS DE LUTTE EXTERNE | 20 |
| 11.4 | SYNTHESE DES EFFETS DOMINOS ENTRE INSTALLATIONS DE L'ETABLISSEMENT | 20 |
| 11.5 | SYNTHESE SUR LES EFFETS DOMINOS ENTRE L'ETABLISSEMENT ET DES ETABLISSEMENTS PROCHES | 21 |
| 11.6 | ELEMENTS RELATIFS A LA MAITRISE DE L'URBANISATION | 21 |
| 11.7 | TRACES DES PERIMETRES D'EFFETS DES PHENOMENES DANGEREUX | 23 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|------------------------------------|----|
| Figure 1 : Rayon d'affichage | 12 |
|------------------------------------|----|

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Stocks et Flux de matières entrantes | 9 |
| Tableau 2 : Stocks et Flux de matières sortantes | 9 |
| Tableau 3 : Consommations actuelles et projetées | 9 |
| Tableau 4 : Classement ICPE projeté de la DISTILLERIE DE LA SALLE | 11 |
| Tableau 5 : Application de la règle de cumul au site de la DISTILLERIE DE LA SALLE..... | 11 |
| Tableau 6 : Synthèse de la sensibilité des milieux..... | 14 |
| Tableau 7 : Synthèse des mesures prises et des impacts résiduels | 16 |
| Tableau 8 : Synthèse de la caractérisation des potentiels de dangers..... | 17 |
| Tableau 9 : Phénomènes dangereux retenus..... | 18 |
| Tableau 10 : Synthèse des distances d'effets thermiques des phénomènes dangereux et classement MMR | 21 |
| Tableau 11 : Synthèse des distances d'effets de suppression des phénomènes dangereux et classement MMR | 22 |

1. LE DEMANDEUR

1.1 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

| | |
|-----------------------------------|--|
| N° identification RCS | 319 884 961 RCS ANGOULEME |
| SIRET | 31988496100016 |
| Date d'immatriculation | 30/09/1995 |
| Dénomination sociale | DISTILLERIE DE LA SALLE |
| Forme juridique | Société à Responsabilité limitée |
| Capital social | 1 000 000 € |
| Adresse du siège | 14 route de la GARNERIE 16370 CHERVES RICHEMONT |
| Activités principales Code APE | Production de boissons alcooliques distillées 1101Z |
| Dirigeant | Monsieur Xavier BONNARME, Gérant |
| Chiffre d'affaires en 2017 | 16 858 600 € |

1.2 DONNEES SUR LE SITE

| | |
|---------------------------------------|--|
| Adresse du site | 14 route de la GARNERIE 16370 CHERVES RICHEMONT |
| Dirigeants | Monsieur Xavier BONNARME, Gérant |
| Dernier arrêté d'autorisation du site | AP du 26/11/2008 |
| Effectifs sur le site | 20 personnes |
| Horaires de fonctionnement | |
| - Administration | 8h00 – 12h00 et 13h30 – 17h30 |
| - Exploitation | 24h/24 en période de distillation |
| Nombre de jours travaillés | 220 pour le personnel |

1.3 LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Le site de LA DISTILLERIE DE LA SALLE, objet du présent dossier, est localisé sur la commune de CHERVES-RICHEMONT, route de la GARNERIE, à environ 800 m au nord-ouest du bourg et à 6 km au nord-ouest de la ville de COGNAC.

L'accès au site se fait par la route de la GARNERIE, en provenance de la RD731 puis la RD85.

2. ORGANISATION DE L'ENTREPRISE

L'organigramme actuel de la société se décompose comme suit :

- Gérant et responsable sécurité : Xavier BONNARME
- Responsable production : Dominique MARRIER
- Responsable administratif : Jérôme LEGER.

3. OBJET DU DOSSIER

Ce dossier vise à régulariser la situation administrative des activités et installations de la SARL DISTILLERIE DE LA SALLE sise à CHERVES-RICHEMONT.

La régularisation des activités de l'entreprise vise principalement les activités de stockage d'alcools de bouche, de distillation et de vinification.

4. CADRE REGLEMENTAIRE

Les quantités d'alcools stockées et projetées relèvent aujourd'hui du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n°4755 de cette nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

En application du Livre V Titre 1 du Code de l'Environnement relatif aux ICPE, l'entreprise doit faire l'objet d'une autorisation, dénommée autorisation environnementale.

Les installations relevant du régime de l'autorisation qui ne sont pas soumises à évaluation environnementale systématique sont soumises à un examen au cas par cas par l'autorité environnementale. L'examen au cas par cas du projet de l'entreprise a donné lieu à une décision de dispense d'étude d'impact par l'Autorité Environnementale. Cette décision est jointe en annexe.

5. DESCRIPTION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS EXISTANTES

5.1 DESCRIPTION DES ACTIVITES EXISTANTES

Le site est conçu pour le stockage et la distillation d'alcools de bouche, ce qui implique des réceptions de produits (vins ou alcools) pour la distillation, et des expéditions de produits finis (alcools).

5.2 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Le site de la DISTILLERIE DE LA SALLE tel qu'il est à ce jour comporte :

- un ensemble de bâtiments côté nord de l'entrée du site composé de :
 - un atelier de distillation comptabilisant 21 alambics pour une capacité de charge totale de 690 hl,
 - un chai de 191 m² dit « chai BP »,
 - un chai de vieillissement de 90 m² dit « chai ORECO »,
 - un chai de 92 m² dit « chai climatique »,
 - un chai de vieillissement de 367 m² dénommé « chai MG »,
 - un chai de stockage de vins en cuiviers béton,
 - deux locaux de stockage de matériels divers, le premier jouxtant la route de la GARNERIE et le second entre le chai ORECO et le chai climatique,
 - un local électrique à l'intérieur du chai BP ;

- un chai n°1 de vieillissement de 1568 m² alloué au stockage d'alcools de bouche pour un maximum de 1999 m³,
- un second chai n°2 de vieillissement de 1041 m² alloué au stockage d'alcools de bouche pour un maximum de 1595 m³,

- une cuverie vins extérieure comptabilisant 16 cuves de 1238 hl et 6 cuves de 491 hl,
- un bâtiment à usage de bureaux,
- un hangar agricole comprenant plusieurs locaux dont :
 - un local de 23 m² alloué aux équipements de régulation d'hygrométrie des 2 derniers chais,
 - un local alloué aux centrales anti-intrusion, incendie et vidéosurveillance,
 - des vestiaires et sanitaires pour le personnel,
 - un local phytosanitaire de 49 m²,
 - un local surpresseur RIA avec sa réserve d'eau,
- des bacs à eau chaude et eau froide respectivement de 900 hl et 1000 hl,
- trois bacs à vinasses de 700, 700 et 900 hl pour tamponner les vinasses et les transférer vers le bassin de 7500 m³,
- un bassin à vinasses de 7500 m³ associé à un étouffoir en amont de 120 m³,
- un local électrique attenant au groupe électrogène du site et à un local pomperie,
- une réserve d'eau de 1800 m³,
- un chai de vinification doté de 4 pressoirs, d'un conquêt et de 8 cuviers béton,
- divers bâtiments de stockage de matériel agricole,
- des zones de dépotage d'alcools et de vins (aire de la cuverie vins + les 2 aires des chais n°1 et 2 + une aire de dépotage au niveau de la future cuverie vins + une aire pour le dépotage de vinasses).

5.3 DESCRIPTION DES MOYENS COMMUNS - UTILITES

5.3.1 ELECTRICITE

Le site est raccordé au réseau électrique en basse tension en 120 kVA à partir d'un transformateur extérieur au site. La consommation annuelle est d'environ 205 000 kWh.

5.3.2 EAU POTABLE

L'entreprise est alimentée en eau potable par le réseau public d'adduction d'eau.

5.3.3 EAUX DE PROCESS

L'eau de refroidissement des alambics est pompée dans l'étang privé qui n'est alimenté que par les eaux météoriques (non raccordé sur un cours d'eau). Le refroidissement est intégralement en circuit fermé, l'eau pompée étant redirigée vers l'étang.

5.3.4 EAUX USEES

Les eaux usées estimées à 570 m³ rejetées à l'extérieur sont dirigées vers 4 fosses septiques puis traitement par épandage. Elles comprennent uniquement les eaux vannes (type effluents domestiques).

5.3.5 EAUX PLUVIALES

Il n'y a pas de réseau de collecte des eaux pluviales de voiries pour les installations existantes antérieurement à la construction des chais n°1 et 2. Une partie de ces eaux pluviales de voiries sont évacuées par drainage dans les espaces verts situés devant le bâtiment « Bureaux ».

Les eaux de toiture et de voiries sont collectées et dirigées vers le fossé longeant le Chasse Renard. Ce fossé longe la zone humide au nord de l'étang.

Sur les installations nouvelles, les toitures de bâtiments sont dirigées vers le bassin d'infiltration de 150 m³ à l'extrémité nord-est du chai n°1.

Les eaux pluviales des nouvelles voiries dernièrement construites sont dirigées vers le séparateur hydrocarbures avant rejet dans le fossé longeant le chemin d'accès au nord du site.

La surverse du bassin d'infiltration de 150 m³ rejoint également ce fossé.

5.3.6 EAUX INCENDIE :

L'entreprise dispose d'une réserve d'eau de 1800 m³ accessible aux engins de secours via un accès spécifique par la route de Chez BOISNARD. Cette réserve est pourvue d'une alimentation en eau assurée par un flotteur. Elle permet d'accueillir 9 engins de secours côte à côte.

5.3.7 EFFLUENTS INDUSTRIELS

L'entreprise dispose d'un réseau de collecte pour ses effluents industriels. Ceux-ci se composent majoritairement de vinasses (déchets de la distillation du vin) et d'eaux de lavage et de nettoyage.

Le site possède 3 bacs à vinasses tampons en cascade de 700 hl, 700 hl et 900 hl, d'où sont transférées les vinasses vers le bassin de 7500 m³.

Le bassin à vinasses faisant aussi office de rétention déportée des écoulements accidentels, il y est conservé un volume libre de 1500 m³.

5.3.8 LE GAZ

Le site est desservi par le réseau de distribution de gaz naturel.

5.3.9 AIR COMPRIME

L'entreprise compte 2 compresseurs d'air.

5.3.10 CHAUFFAGE

Les chais et la distillerie ne sont pas chauffés. La température dans les chais fluctue entre 10°C et 25°C sur l'année.

Le chauffage de l'établissement est réalisé par une chaudière au gaz (puissance 80 kW). Le chauffage des alambics est réalisé par des brûleurs gaz, de puissance équivalente de 110 kW pour 25 hl de charge d'alambic.

5.3.11 INSTALLATIONS DE REFROIDISSEMENT

L'entreprise dispose des installations de froid suivantes :

- pour la distillerie et les cuves extérieures réfrigérées de vinification : une installation utilisant comme fluide frigorigène le propane (29 kg de propane R290) d'une puissance de 180 kW
- pour le chai de vinification : 1 groupe froid comprenant 11 kg de fluide frigorigène R22 qui va être supprimé. Un autre groupe froid sera dimensionné ultérieurement d'ici 2 ou 3 ans.

5.3.12 TELECOMMUNICATION

Des téléphones fixes sont placés aux endroits clefs afin de donner l'alerte le cas échéant : dans le bureau à côté du local distillateur.

Le personnel travaillant sur site dispose de téléphones portables. Les distillateurs et travailleurs isolés sont équipés de protections pour travailleurs isolés (PTI).

5.4 FLUX MATIERES

Les tableaux suivants récapitulent les stocks et flux actuels et projetés de l'entreprise.

| Matières premières / produits entrants | Quantité max en stock actuelle | Quantité max en stock projetée | Flux max Annuel actuel | Flux max Annuel projeté |
|--|--------------------------------|--------------------------------|------------------------|-------------------------|
| Vins | 31 588 hl | 60 388 hl | 127 880 hl | 127 880 hl |

Tableau 1 : Stocks et Flux de matières entrantes

| Matières sortantes | Quantité max en stock actuelle | Quantité max en stock projetée | Flux max Annuel actuel | Flux max Annuel projeté |
|--------------------|--------------------------------|--------------------------------|------------------------|-------------------------|
| Alcools en vrac | 4 070 m3 | 4 473 m3 | 1 792 m3 | 1 792 m3 |

Tableau 2 : Stocks et Flux de matières sortantes

5.5 CONSOMMATIONS

Les tableaux suivants résument les consommations maximales annuelles existantes et projetées de l'entreprise.

| PROVENANCE | USAGE | CONSOMMATIONS D'EAU | | | |
|--------------|--------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------|--------------------|
| | | MOYENNE ANNUELLE | | MAXIMALE JOURNALIERE | |
| | | ACTUELLE | PROJETEE | ACTUELLE | PROJETEE |
| Eau de ville | Nettoyage alambics | 1 500 m ³ | 1 500 m ³ | 20 m ³ | 20 m ³ |
| | Vinification | 2 000 m ³ | 4 000 m ³ | 95 m ³ | 190 m ³ |
| | Divers | 500 m ³ | 500 m ³ | 5 m ³ | 5 m ³ |
| | Total | 4 000 m³ | 6 000 m³ | 120 m ³ | 120 m ³ |

| Utilités | Consommation annuelle 2017 | Projection consommation 2019 |
|-------------|----------------------------|------------------------------|
| Gaz naturel | 7 000 MWh | 7 000 MWh |
| Electricité | 205 000 kWh | 225 000 kWh |

Tableau 3 : Consommations actuelles et projetées

6. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET AMENAGEMENT PROJETES

L'entreprise projette :

- la construction d'une nouvelle cuverie vins extérieures côté nord-Est du site (repère n°16 sur le plan de masse), entre le hangar agricole et le bassin étouffoir. Cette nouvelle cuverie extérieure aura une capacité de 28 8 00 hl détaillée comme suit :
 - 18 cuves de 1500 hl et de diamètre 4,5 m
 - 6 cuves de 300 hl et de hauteur égale à 11 m.
- ainsi que l'augmentation de la capacité du chai MG de 173 m³ à 279 m³ par le remplacement ou l'ajout de cuves inox de 200 hl. Cette capacité de 279 m³ correspond à la capacité maximale de stockage du chai en cuves inox,
- l'augmentation de la capacité du chai climatique pour la porter à 95 m³,
- la construction d'une aire de lavage au nord-est du nouveau cuvier vins,
- la construction d'un bassin tampon d'eaux pluviales d'une capacité de 490 m³ au nord du site.

7. CLASSEMENT PROJETE DES INSTALLATIONS ET ACTIVITES

Le tableau suivant présente le classement des installations et activités de l'entreprise au terme des modifications projetées. Il tient compte des évolutions suivantes :

- des augmentations de capacité des chais d'alcools suivantes :

| Ancienne dénomination | Nouvelle dénomination | CMS initiale | QSP 2018 |
|-------------------------|-----------------------|--------------------|---------------------------|
| Chai n°1 vieillissement | Chai MG | 200 m ³ | 2 79 m³ |
| Chai n°3 Climatique | Chai climatique | 35 m ³ | 2 40 m³ |
| Chai n°2 vieillissement | Chai Oreco | 80 m ³ | 95 m³ |
| Chai BP | Chai BP | 161 m ³ | 265 m³ |

- de la régularisation des 2 derniers chais dénommés chai n°1 et chai n°2 de QSP respectives de 1999 m³ et 1595 m³ ;
- de la régularisation des stockages de vins existants pour un total de de 31564 hl,
- du projet de création d'un parc extérieur de cuves de vins de 30 600 hl composés de 18 cuves de 1500 hl et de 6 cuves de 600 hl.
- de la régularisation des 4 dernières chaudières de 25 hl portant le nombre total de chaudières à 21 pour une capacité totale de charge de 690 hl.

| N° Rubrique | Libellé de la rubrique (activité) | Caractéristiques et capacités des installations | Régime (1) |
|-------------|--|---|------------|
| 4755 -2.a | Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique est supérieur à 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant : a) Supérieure ou égale à 500 m ³ . | Chai MG : 279 m ³ Chai climatique : 240 m ³ Chai ORECO : 95 m ³ Chai BP : 265 m ³ Chai n°1 : 1999 m ³ Chai n°2 : 1 595 m ³ QSP : 4 473 m³ | A |
| 2250-2 | Production par distillation d'alcools de bouche d'origine agricole. La capacité de production exprimée en alcool équivalent pur étant : 2. Supérieure à 30 hl/j et inférieure ou égale à 1300 hl/j. | Existant : 2 alambics de 100 hl de charge + 1 x 50 hl + 12 x 25 + 2 x 20 = 590 hl de charge Nouveau : 4 alambics de 25 hl soit 100 hl de charge Total 690 hl de charge soit 414 hl d'AP/j | E |
| 2251-B.1 | Préparation conditionnement de vins B. Autres installations que celles visées au A, la capacité de production étant 1. Supérieure à 20 000 hl/an | Initial : 13 604 hl Régularisation : + 17 984 hl Projet : + 28 800 hl TOTAL: 60 388 hl/an | E |
| 3642 | Traitement et transformation de matières premières en vue de la fabrication de produits alimentaires Traitement et transformation, à l'exclusion du seul conditionnement, des matières premières ci-après, qu'elles aient été ou non préalablement transformées, en vue de la fabrication de produits alimentaires ou d'aliments pour animaux issus : 2. Uniquement de matières premières végétales, avec une capacité de production supérieure à 300 t de produits finis par jour ou 600 t par jour lorsque l'installation fonctionne pendant une durée maximale de 90 jours consécutifs en un an | Actuel 23 000 hl + Projet 30 600 hl sur 3 semaines soit un total de 53 000 hl/3 semaines soit 252 t maximum/jour | Non soumis |
| 4755 - 1 | Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 1. La quantité susceptible d'être présente étant supérieure ou égale à 5000 t. | QSP TOTALE SITE : 4473 m ³ x 0,947 = 4 236 tonnes | Non soumis |

(A) Autorisation (E) Enregistrement (DC) Déclaration sous contrôle (D) Déclaration

Tableau 4 : Classement ICPE projeté de la DISTILLERIE DE LA SALLE

Les activités de l'entreprise ne relèvent d'aucune activité listée dans les rubriques 3000 de cette nomenclature. Par conséquent, l'entreprise n'est pas concernée par la Directive IED.

L'inventaire qualitatif et quantitatif des produits présents sur le site au regard des règles de classement SEVESO est présenté dans le tableau suivant.

| Nom | Rubrique principale | Seuil haut associé | Poids de la somme | | | Seuil bas associé | Poids de la somme | | | |
|-------------------|---------------------|--------------------|-------------------|-----|---------|-------------------|-------------------|-----|--------|---|
| | | | (a) | (b) | (c) | | (a) | (b) | (c) | |
| Alcools de bouche | 4 236 t | 4755 | 50000 t | 0 | 0,08472 | 0 | 5000 t | 0 | 0,8742 | 0 |
| Total par somme | - | - | - | 0 | 0,08472 | 0 | - | 0 | 0,8742 | 0 |

Tableau 5 : Application de la règle de cumul au site de la DISTILLERIE DE LA SALLE

Le seuil SEVESO BAS n'est pas franchi directement ni par l'application de la règle de cumul.

Le site n'est pas classé comme SEVESO BAS.

Au regard du tableau précédent, le rayon d'affichage à retenir pour l'enquête publique est de 2 km et concerne les communes de :

- SAINT-SULPICE-DE-COGNAC,
- MESNAC,
- CHERVES RICHEMONT,
- LOUZAC-SAINT-ANDRE.

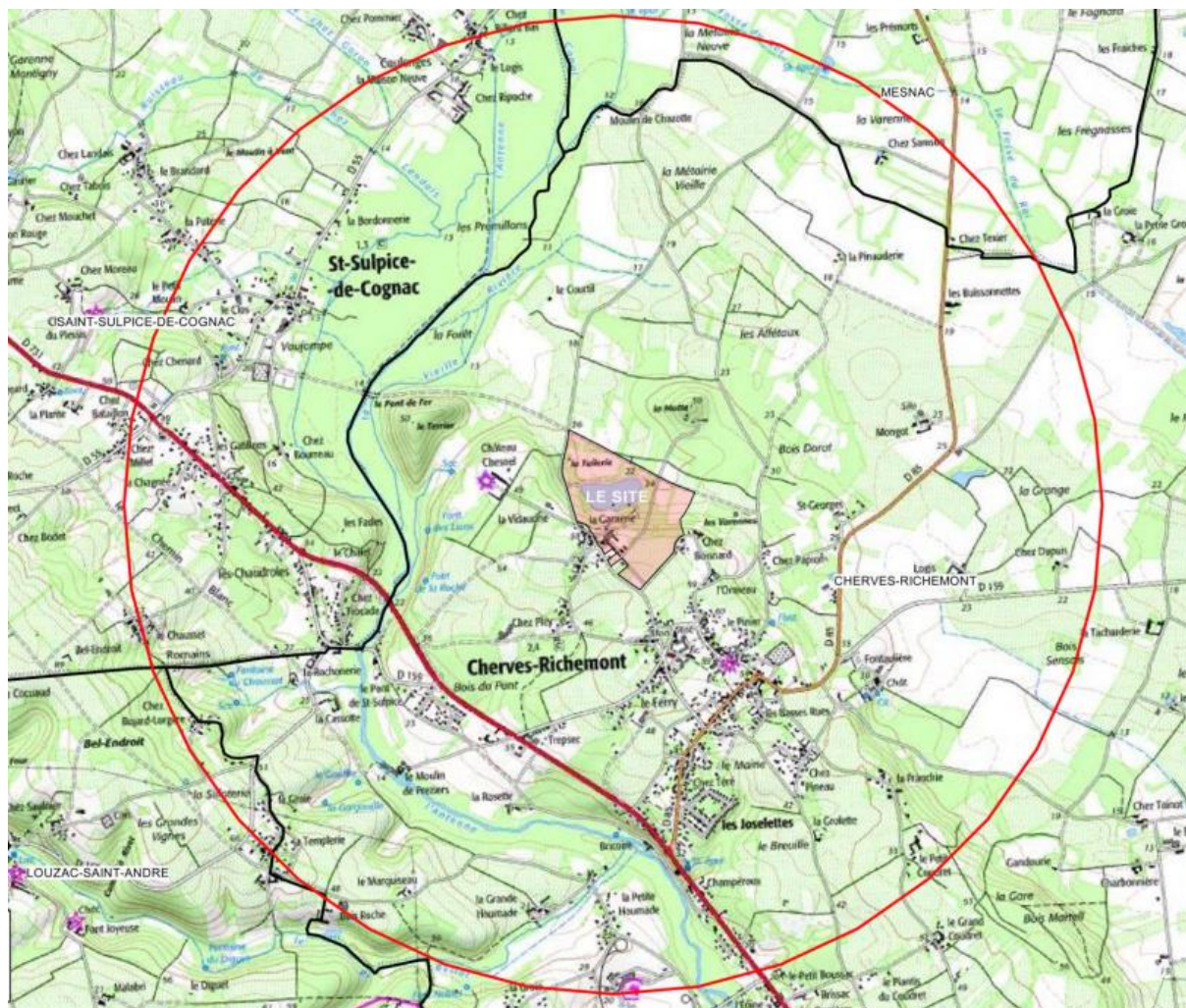


Figure 1 : Rayon d'affichage

Les plans suivants sont joints en annexes :

- le plan de situation au 1/25000,
- le plan au 1/25000 présentant le rayon d'affichage et les communes concernées,
- le plan d'ensemble au 1/2500.
- le plan de masse au 1/500,

8. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Le montant global du projet de chais de l'entreprise représente un coût approximatif de 8 600 k€ décomposé comme suit :

- part d'autofinancement : 2 000 k€
- part d'emprunt 6 600 k€ auprès de la BNP, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Banque populaire, avec une durée de remboursement de 3 à 15 ans.

Le montant global du projet de cuverie vins représente un coût approximatif de 950 k€ décomposé comme suit :

- part d'autofinancement : 100 k€
- part d'emprunt 850 k€ auprès de la BNP, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Banque populaire, avec une durée de remboursement de 7 ans.

Concernant les capacités techniques, Monsieur BONNARME exerce ces activités de vinification, distillation et stockage d'alcools depuis 1994. Il est diplômé d'une école de commerce et travaille au côté d'une équipe expérimentée, en partenariat étroit avec le client de la distillerie. Les postes à responsabilités sont confiés à :

- Xavier BONNARME pour la gestion et la sécurité
- Dominique MARRIER, pour le pôle production :
- Jérôme LEGER pour le pôle administratif.

9. CALCUL DES GARANTIES FINANCIERES

L'entreprise n'est pas concernée par l'obligation de constituer des garanties financières.

10. ETUDE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

10.1 SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MILIEUX

Le tableau suivant présente une synthèse de la sensibilité des milieux au regard de l'état initial réalisé et précise les impacts potentiels du projet susceptibles de les impacter.

| THEME | | Identification des enjeux | Sensibilité au regard du projet |
|---|-------------------------------|--|--|
| Localisation géographique et cadastrale | | à environ 800 m au nord-ouest du bourg et à 6 km au nord-ouest de la ville de COGNAC | Nulle |
| Documents de planification | SCOT | Aucun SCOT applicable | Nulle |
| | PLU | PLU de 2013 révisé en 2017 | Faible |
| | Servitudes d'utilité publique | Projet et extension hors zone | Nulle |
| Environnement humain et industriel | Population | Population moyenne de la commune Population faible dans la proximité du site | Faible |
| | Economie | L'entreprise emploie environ 20 personnes. C'est un employeur de la commune. | Moyenne en termes d'investissement, de travaux et d'emploi sur la commune et les environs. |
| | Voisinage immédiat | Quelques habitations sont dans la proximité du site | Moyen du fait de la présence de bassins à vinasses. |
| | ERP | Quelques ERP sur la commune distants du site | Nulle |
| | Environnement industriel | Quelques entreprises sur la commune. | Nulle |
| Infrastructures | Réseaux routiers | Un seul axe dessert le site | Moyenne en cas d'augmentation importante du trafic |
| Sites et Paysages | Paysage | Le site est en zone constructible à vocation d'activité économique | Moyen. Des prescriptions spécifiques pour le site sont inscrites dans le PLU. |
| | Biens matériels, patrimoine | Projet hors périmètre de protection de monument. Absence de co-visibilité | Nulle |
| Données physiques et climatiques | Facteurs climatiques | / | / |
| | Sols et eaux souterraines | Présence de nappes d'états quantitatif bon et chimique bon Nappes du cénoomanien et du toarcien | Moyenne au regard du risque de pollution en cas de déversement accidentel |
| | Eaux de surface | Ruisseau l'ANTENNE à l'Ouest du site. Bons états écologique et chimique. Site concerné par le SAGE CHARENTE. | Moyenne notamment au regard des rejets d'eaux pluviales |
| | Qualité de l'air | Pas de données pour le site | Faible |
| | Odeurs | Présence de bassins à vinasses | Moyenne du fait de la génération potentielle d'odeurs |
| Bruits et vibrations | Nuisances sonores | Présence de tiers | Moyenne |
| | Vibrations | Présence de tiers à proximité | Faible car pas d'émission de vibrations |
| Emissions lumineuses | | Faibles émissions lumineuses | Faible |
| Zones agricoles | | Consommation d'espaces agricoles pour le projet | Faible car dans le périmètre ICPE et dans la zone compatible avec le PLU |
| Milieu naturel | Faune et flore | Zone protégée à minimum 800 m du site. | Forte par effet indirect (en cas d'écoulement vers l'Antenne) |
| | Habitats naturels | | |
| | Zones humides | Le site est proche d'une zone humide mais les extensions et le projet sont hors zones humides ou potentiellement humides | |
| | Continuités écologiques | Le site est dans une zone de corridors diffus. | Faible à Moyenne |

Tableau 6 : Synthèse de la sensibilité des milieux

10.2 SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET ET DES MESURES PRÉVUES

Les mesures prises par l'entreprise pour maîtriser et limiter ses impacts sur l'environnement sont les suivantes :

| Thématiques | Impacts potentiels | Mesures | Impact résultant |
|---|--|---|---|
| Phase chantier | Augmentation du trafic de poids lourds Nuisances de type bruit poussières... Production de déchets Risques de déversement accidentel, pollution | Respect de la réglementation pour les engins Gestion des déchets Présence d'un kit anti-pollution pour une intervention en cas d'épandage accidentel. Horaires de travaux de jour et hors week-end et jours fériés | Faible Les nuisances sonores seront limitées pour les tiers. Les incidences liées à la phase travaux seront négligeables. |
| Intégration dans le paysage | Pas de modification significative du paysage. | Les installations seront implantées dans la continuité des installations existantes. Site du projet attenant au site existant ou l'entreprise exerce déjà ces activités. Modifications suite au développement de l'activité : extension de la zone géographique et étanchéification de la zone à l'EST. | Légèrement négatif mais acceptable L'impact visuel du projet se cumulera visuellement aux bâtiments existants de l'entreprise. Toutefois, les constructions et aménagements envisagés seront en concordance avec la destination de la zone et ne constitueront pas une modification significative du paysage actuel. |
| Eaux superficielles | Pas d'impact sur la consommation d'eau de ville. Pas de modification significative sur la production d'eaux sanitaires. Augmentation des surfaces de voiries et de toiture qui font l'objet d'un traitement et d'un stockage avant infiltration dans la peupleraie. Écoulements accidentels actuellement collectés. | Les dispositifs de traitement des eaux sanitaires feront l'objet d'un diagnostic par le SPANC et seront mis à niveau si nécessaire. Les eaux de process (lavage, vinasses) feront l'objet d'un stockage puis sont valorisées par REVICO. Les eaux pluviales s'écoulant sur les surfaces des extensions réalisées sont évacuées dans des fossés. Celles des voiries nouvelles et de l'aire de lavage font l'objet d'un traitement pour les hydrocarbures et seront tamponnées par un bassin d'orage. Écoulements accidentels : les zones à risque d'écoulement seront toutes mises en rétention. La mise en place de procédures réduira les risques de pollution. Le projet est compatible avec les orientations du SDAGE ADOUR-GARONNE. | Faible La mise en rétention déportée de toutes les zones de stockage et aires de dépotage est aussi une continuité au regard de la situation actuelle. |
| Eaux souterraines, sols et sous-sols | Actuellement traitement des eaux pluviales. Augmentation des volumes d'eaux pluviales de voiries et risques de pollution accrus. | Les effluents font l'objet d'un valorisation par REVICO. Les eaux pluviales de voiries nouvelles sont traitées par un séparateur d'hydrocarbures. Les eaux pluviales du site sont rejetées dans 2 fossés qui s'écoulent vers les zones humides au nord du site. Un volume libre de 1500 m ³ dans le bassin à vinasses est conservé pour la collecte des écoulements accidentels en provenance de toutes les installations du site. | Faible Les mesures ci-contre ont toutes pour objet la limitation des pollutions des eaux souterraines, sols et sous-sols en fonctionnements normal et accidentels. |
| Air | Envois de poussières | Les voies de circulation (hors voies allouées uniquement aux engins de secours) seront revêtues ce qui limitera les envois de poussières. Les installations de combustion sont contrôlées annuellement. | Faible Aucune incidence significative n'est attendue. |
| Déchets | Pas d'augmentation de la production de déchets hormis en phase travaux | Collecte séparative et tri des déchets y compris durant la phase travaux. Gestion des déchets sur site conforme aux réglementations. Valorisation des déchets par REVICO. | Faible L'entreprise fait valoriser ses eaux de lavage et vinasses par l'entreprise REVICO. |
| Nuisances sonores | Pas d'impact significatif | L'entreprise respectera les valeurs d'émissions réglementaires. Aucune mesure complémentaire n'est envisagée en l'absence d'incidence notable. | Faible |

| Thématiques | Impacts potentiels | Mesures | Impact résultant |
|-----------------------------|---|---|--|
| | | | Respect des niveaux sonores réglementaires en limite de propriété et au niveau des tiers les plus proches. |
| Energie Climat | Consommations énergétiques et émission de gaz à effets de serre. | Elles comprennent <ul style="list-style-type: none"> la mise à l'arrêt des engins en cas d'attente prolongée, la mise à l'arrêt des moteurs de camions lors des transferts d'alcools, si le pompage ne nécessite pas d'énergie du camion, le suivi des consommations, le réglage annuel des installations de combustion, la prévention et la réparation des installations techniques, l'isolation des bâtiments si possible, la sensibilisation des opérateurs aux économies d'énergie L'impact de l'entreprise sur le climat sera limité par l'utilisation rationnelle de l'énergie. L'entreprise utilise du gaz naturel. | Faible La sensibilisation des personnels aux économies d'énergies, l'arrêt des véhicules en attente de chargement déchargement, le contrôle et l'entretien des installations contribuent à la limitation des consommations énergétiques sur le site. |
| Emissions lumineuses | Pas d'impact significatif | L'entreprise n'envisage de mesures complémentaires. Le projet n'induit pas d'augmentation des émissions lumineuses sur le site | Faible. |
| Transports | Augmentation potentielle du trafic | Les eaux pluviales de voiries nouvelles et de l'aire de lavage sont traitées par un séparateur d'hydrocarbures. Le projet n'induit pas d'augmentation du trafic car les nouvelles capacités de stockage de vins étaient stockées à l'extérieur et sont aujourd'hui rapatriées sur le site. Elles étaient déjà distillées sur le site. | Faible voire positif Il n'y a pas d'impact sur la circulation routière. |
| Espaces agricoles | Consommation d'espaces agricoles | Le projet va entraîner la consommation d'espaces agricoles. Le PLU est compatible avec les activités existantes et projetées de l'entreprise. La zone du projet était prévue à cet effet. | Faible |
| Milieu naturel | Site hors zones protégés et dans une zone de corridors de la Trame verte. | Aucune mesure de suppression de réduction ou de compensation n'est envisagée en l'absence d'impact. | Faible. |
| Risque sanitaire | Emissions de gaz d'échappement négligeables | Pas de mesures complémentaires | - |

Tableau 7 : Synthèse des mesures prises et des impacts résiduels

A noter qu'il n'y a pas de projet connu dans la proximité du site susceptible d'avoir des impacts cumulés avec ceux de la DISTILLERIE DE LA SALLE.

10.3 MESURES DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

L'entreprise suivra ses performances environnementales au travers de la surveillance de ses rejets notamment par :

- le suivi de la qualité des eaux pluviales rejetées par l'entretien régulier de son séparateur d'hydrocarbures par une entreprise agréée,
- pour les émissions atmosphériques, le contrôle annuel de combustion de ses chaudières,
- l'absence de fuite sur son installation froid par un contrôle annuel par un organisme agréé,
- le suivi des niveaux de bruit émis par ses installations tous les 5 ans lors de campagnes de mesures en limite de propriété et au niveau des tiers les plus proches,
- le suivi de ses déchets par la tenue d'un registre.

11. ETUDE DE DANGERS

11.1 POTENTIELS DE DANGERS

Le tableau suivant résume les potentiels de dangers associés aux installations et précise ceux qui seront retenus à étudier dans l'analyse de risques.

| SYSTEME | POTENTIEL DE DANGER | ERC | PHENOMENE DANGEREUX |
|--|---|---------------------------|-------------------------------------|
| Chai MG | 279 m ³ d'alcools + cuves alcools | Fuite ; nappe Ignition | Incendie + Explosion + Pollution |
| Chai climatique | 95 m ³ d'alcools | Fuite ; nappe, ignition | Incendie, pollution |
| Chai ORECO | 57 m ³ d'alcools | Fuite ; nappe, ignition | |
| Chai BP | 265 m ³ d'alcools + cuves alcools | Fuite ; nappe, ignition | Incendie + Explosion + Pollution |
| Chai n°1 | 1999 m ³ d'alcools | Fuite ; nappe, ignition | Incendie, pollution |
| Chai n°2 | 1595 m ³ d'alcools | | |
| Distillerie | Alambics - alcools | Fuite ; nappe Ignition | Incendie + Explosion + Pollution |
| Chai vins, chai de vinification, cuveries vins extérieures | La plus grosse cuve 1240 hl | Fuite ; nappe | Pollution |
| Postes de dépotage alcools | 25 m ³ | Fuite | Incendie, explosion, pollution |
| Postes de dépotage de vins et de vinasses | 25 m ³ | Fuite | Pollution |
| Bassins à vinasses | Vinasses | Fuite | Pollution |
| Local phytosanitaires | Produits agropharmaceutiques en faibles quantités | Fuite, ignition | Incendie, pollution |

Tableau 8 : Synthèse de la caractérisation des potentiels de dangers

11.2 SELECTION DES PHENOMENES DANGEREUX

Le tableau suivant précise la liste des phénomènes dangereux retenus comme susceptibles, en l'absence de maîtrise, d'atteindre les enjeux extérieurs de l'établissement directement ou par effets dominos, c'est-à-dire de conduire à un accident majeur caractérisés par des effets létaux ou des effets irréversibles à l'extérieur du site.

| TYPE | N°PhD | PHENOMENE DANGEREUX |
|-----------|-------|--|
| Incendie | A | Incendie du chai MG |
| Incendie | B | Incendie du chai climatique |
| Incendie | C | Incendie du chai ORECO |
| Incendie | D | Incendie BP |
| Incendie | E | Incendie de la distillerie |
| Incendie | F | Incendie généralisé des chais MG, Climatique, ORECO, BP et de la distillerie |
| Incendie | G | Incendie du chai n°1 |
| Incendie | H | Incendie du chai n°2 |
| Explosion | I | Explosion de bac atmosphérique |
| Explosion | J | Pressurisation de bac pris dans un incendie |
| Explosion | K | Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne |
| Explosion | L | Explosion de vapeurs dans la distillerie |
| Explosion | M | Explosion de vapeurs dans un chai |
| Explosion | N | UVCE gaz naturel |
| Incendie | O | Incendie de bureaux, locaux techniques, ... |

Tableau 9 : Phénomènes dangereux retenus

Les phénomènes dangereux L, M, O non susceptibles d'engendrer de tels effets à l'extérieur du site sont écartés. Il s'agit des phénomènes :

- d'incendie de locaux de type bureaux, local technique, local électrique, vestiaires,
- d'explosion de vapeurs de type ATEX hors zones 0,

L'UVCE (phénomène N) est écarté du fait d'une alimentation souterraine et de la conformité du réseau d'alimentation aux normes en vigueur.

A noter que la présence d'événements convenablement dimensionnés sur les cuves de stockage d'alcools rendrait physiquement impossible le phénomène J de pressurisation de bac pris dans un incendie.

11.3 RECOMMANDATIONS POUR LA REDUCTION DES RISQUES

11.3.1 MESURES DE MAITRISE TECHNIQUES DES RISQUES D'INCENDIE

L'entreprise met en œuvre les mesures techniques suivantes vis-à-vis du risque incendie :

- une accessibilité des stockages, de l'étouffoir, et des réserves d'eau aux engins du SDIS ;
- des moyens en eau en adéquation avec le phénomène majeur d'incendie. Le dimensionnement des moyens en eau a été présenté au chapitre **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** Les besoins en eau ont été estimés à 17 000 l/min, sur la base de l'incendie généralisé de la distillerie et des chais BP, MG, climatique, ORECO et de la protection d'une longueur de 30 m. Ce besoin est couvert par la réserve de 1800 m³ du site ;
- une implantation des chais n°1 et 2 à un éloignement des limites de propriétés conforme aux prescriptions du cahier des charges des nouveaux stockages d'alcools à autorisation ;
- les caractéristiques des chais n°1 et 2 ont été présentées dans la « partie n°3 – Description des installations existantes et projetées » aux chapitres 3.5 et 4.5 et dans cette étude de dangers au chapitre **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ;

- la mise en place d'un réseau RIA conforme à la règle APSAD dans les chais n°1 et 2,
- des extincteurs de puissance 144B en nombre suffisant par chai ;
- la protection foudre de toutes les structures à risques ;
- l'équipotentialité et la mise à la terre des masses métalliques ;
- la conformité des matériels électriques (normes ATEX, décret n°88-1056,...) ;
- la mise en rétention déportée des chais n°1 et 2 par des collecteurs, drainant des zones de 250 m² maximum et rejoignant via des regards siphonides, l'étouffoir et la rétention déportée ;
- une détection incendie sur tous les bâtiments ;
- la vidéosurveillance des installations.

11.3.2 MESURES DE MAITRISE TECHNIQUES DES RISQUES D'EXPLOSION

Les mesures techniques prévues par l'entreprise vis-à-vis des risques d'explosion sont les suivantes :

- mise à jour de l'étude ATEX et conformité du matériel électrique au zonage ATEX,
- conformité de la protection foudre ;
- l'équipotentialité et la mise à la terre des masses métalliques ;
- des prises de terre à tous les postes de dépotage d'alcools,
- l'inertage des cuves d'alcools lorsqu'elles sont non utilisées,

La délimitation des zones ATEX est réalisée conformément aux directives 94/9/CE et 1999/92/CE ainsi qu'à l'arrêté du 8 Juillet 2003. Le zonage ATEX est réalisé conformément aux zones suivantes :

- Zone de type 0 : mélange explosif présent en permanence
- Zone de type 1 : mélange explosif pouvant apparaître en fonctionnement normal,
- Zone de type 2 : mélange explosif pouvant apparaître dans des conditions anormales de fonctionnement et de courte durée.

Ces zones ATEX font l'objet d'un affichage et de consignes spécifiques.

11.3.3 MESURES DE MAITRISE TECHNIQUE DU RISQUE DE PRESSURISATION DE CUVE

Face au risque de pressurisation de cuve prise dans un incendie :

- les cuves sont existantes mais toutes ne disposent pas de trappe ou d'évent convenablement dimensionné. Celles qui sont dotées de trappes de trou d'homme sur le dessus seront maintenues déverrouillées pour rendre le phénomène de pressurisation physiquement impossible.
- toute nouvelle cuve d'alcools sera dotée d'une surface d'évents adéquate pour rendre physiquement impossible ce phénomène.

11.3.4 MESURES DE MAITRISE TECHNIQUES DES RISQUES DE POLLUTION

L'entreprise dispose ou disposera :

- d'un réseau de collecte des écoulements accidentels drainant :
 - toutes les installations de stockage et de dépotage d'alcools,
 - par zones de 250 m² dans les 2 derniers chais construits ;vers un bassin étouffoir de 120 m³ réalimentable à distance en eau et une rétention déportée dimensionnée pour contenir à minima 50 % de la CMS du plus grand stockage ;
- le volume nécessaire à la collecte des écoulements accidentels de 1500 m³ est maintenu libre dans le bassin à vinasses grâce à un repère visuel.
- de matériel d'intervention d'urgence en cas d'écoulement de faible ampleur comprenant de l'absorbant, des moyens de pompage, ... pour faire face à tout déversement accidentel.

La zone de débordement de la rétention déportée correspond à la zone boisée au nord du bassin à vinasses.

11.3.5 MESURES ORGANISATIONNELLES DE MAITRISE DES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION, DE PRESSURISATION ET DE POLLUTION

Les mesures organisationnelles prévues par l'entreprise vis-à-vis des risques d'incendie et d'explosion sont les suivantes :

- l'application d'une procédure de dépotage intégrant également le risque foudre et la formation APTH des chauffeurs transportant des alcools,
- l'application de procédures de manipulation des produits dans les locaux à risques,
- la mise en œuvre de permis de feu et de permis de travail,
- l'interdiction de travaux avec point chaud sur toute cuve non inertée à l'eau auparavant,
- des consignes de sécurité et de sensibilisation du personnel,
- l'affichage d'interdictions de type « interdiction de fumer », « interdiction de sources d'inflammation »,...
- la vérification périodique par des organismes agréés :
 - des installations électriques, y compris par thermographie,
 - des équipements de sécurité de type exutoires, extincteurs, fermetures des portes coupe-feu, ...,
 - la vérification des installations de protection contre la foudre,
 - la vérification des installations gaz par des organismes agréés,
- la vérification tous les 15 jours du niveau d'eau dans les regards siphonides,
- le maintien en permanence des ressources en eau à destination des secours et de leur accessibilité permanente,
- la vérification périodique de la disponibilité de la rétention déportée et l'évacuation si nécessaire de vinasses, l'objectif étant le maintien libre d'un volume de 1500 m³ dans le bassin à vinasses,
- une vérification périodique du niveau d'eau dans l'étouffoir et du bon fonctionnement de sa vanne d'alimentation en eau,
- la formation du personnel à la première intervention,
- ...

L'entreprise tient à jour un registre de suivi de la maintenance et des vérifications périodiques réalisées sur ces mesures de maîtrise des risques. Ce registre sera à disposition de l'inspection des installations classées.

11.3.6 MOYENS DE LUTTE EXTERNE

Le délai d'intervention sur le site est compris dans un intervalle de 20 minutes à une heure environ en fonction de l'origine des secours. Le centre en charge de l'intervention sera le SDIS16 de COGNAC.

11.4 SYNTHÈSE DES EFFETS DOMINOS ENTRE INSTALLATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Les distances d'effets dominos sont données aux chapitres **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** de la « partie 5 - Etude de dangers ». L'analyse des effets dominos permet de conclure que :

- il n'y a pas d'effets dominos à attendre en cas d'incendie des chais n°1 et 2,
- l'incendie domino majorant correspond au phénomène F d'incendie généralisé à la distillerie et aux chais BP, MG, ORECO et climatique. Les moyens en eau du site intègrent ces besoins de protection.
- en cas d'explosion de cuve dans un chai, la surpression est supposée s'évacuer par la toiture.

A noter que l'entreprise étudie la possibilité de rajouter un point de coupure gaz à l'entrée du site.

11.5 SYNTHÈSE SUR LES EFFETS DOMINOS ENTRE L'ÉTABLISSEMENT ET DES ÉTABLISSEMENTS PROCHES

A notre connaissance, il n'y a pas d'établissement à proximité susceptible d'impacter le site du projet ou d'être impacté par celui-ci. En cas d'accident sur le site, l'arrêt de la circulation sur la route communale au droit du site sera à prévoir.

11.6 ÉLÉMENTS RELATIFS À LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION

Les tableaux suivants récapitulent les distances d'effets obtenus pour les phénomènes d'incendie, d'explosion et de pressurisation, ainsi que leurs probabilités, gravités et classement dans la grille MMR.

| Phénomène incendie | Type d'effets | Zone d'effets | SELS Flux 8 kW/m ² | SEL Flux 5 kW/m ² | SEI Flux 3 kW /m ² | Cinétique | Prob. Finale | Gravité Finale | Classe MMR |
|--|---------------|---------------|----------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|-------------------|--------------|------------------------------|------------|
| A – Incendie du chai MG | Thermiques | Longueur | Na | Na | Na | Rapide | 4 | Pas d'effets à l'extérieur | Non Classé |
| | | Largeur | Na | Na | Na | | | | |
| B – Incendie du chai climatique | Thermiques | Longueur | Na | Na | Na | Rapide | 4 | Pas d'effets à l'extérieur | Non Classé |
| | | Largeur | Na | Na | Na | | | | |
| C – Incendie du chai ORECO | Thermiques | Longueur | Na | Na | Na | Rapide | 4 | Pas d'effets à l'extérieur | Non Classé |
| | | Largeur | Na | Na | Na | | | | |
| D – Incendie du chai BP | Thermiques | Longueur | Na | Na | Na | Rapide | 4 | Pas d'effets à l'extérieur | Non Classé |
| | | Largeur | Na | Na | Na | | | | |
| E – Incendie de la distillerie | Thermiques | Longueur | Na | Na | 10 | Rapide | 4 | Pas d'effets à l'extérieur | Non Classé |
| | | Largeur | Na | 5 côté nord | 10 | | | | |
| F – Incendie généralisé des chais MG, climatique, ORECO, BP et de la distillerie | Thermiques | Longueur | Na | 5 | 10 | Rapide | 4 | Modéré | Acceptable |
| | | Largeur | Na | 5 | 10 | | | | |
| G – Incendie du chai n°1 | Thermiques | Longueur | Na | 16 | 25 | Rapide | 4 | Pas d'effets à l'extérieur | Non Classé |
| | | Largeur | Na | 10 | 18 | | | | |
| H - Incendie du chai n°2 | Thermiques | Longueur | Na | 13 (côté porte) | 27 | Rapide | 4 | Pas d'effets à l'extérieur | Non Classé |
| | | Largeur | Na | Na | 20 | | | | |
| J – Pressurisation de cuve | Thermiques | 114 | 8 | 7 | 7 | Lente et retardée | 5 | * Pas d'effets à l'extérieur | Non Classé |
| | | 115 | 8 | 7 | 7 | | | | |
| | | 117 | 13 | 10 | 10 | | | | |
| | | 118 | 13 | 10 | 10 | | | | |
| | | 119 | 9 | 9 | 9 | | | | |
| | | 120 | 10 | 9 | 9 | | | | |
| | | 121 | 14 | 11 | 11 | | | | |
| | | 122 | 8 | 7 | 7 | | | | |
| | | 123 | 8 | 8 | 8 | | | | |
| | | 124 | 8 | 8 | 8 | | | | |
| | | 131 | 9 | 8 | 8 | | | | |
| | | 132 | 9 | 8 | 8 | | | | |
| | | 650 | 18 | 14 | 14 | | | | |
| | | MG | 10 | 10 | 10 | | | | |

Na : non atteint – Np : Non pertinent

Tableau 10 : Synthèse des distances d'effets thermiques des phénomènes dangereux et classement MMR

* Le scénario de pressurisation peut être rendu physiquement impossible en dotant les cuves d'une surface d'évent suffisante. **Toutes les cuves du chai MG seront pourvues d'une surface d'évent suffisante. Les cuves du chai BP qui disposent de trappes de trou d'homme en haut de cuve qui seront déverrouillées en permanence. Toute nouvelle cuve sera dotée d'une surface d'évent adéquate.**

| PhD | n° | Type d'effets | Distances (m) aux seuils d'effets (augmentées à la demi-dizaine supérieure) | | | | Cinétique | Prob. Finale | Gravité Finale | Classe MMR | |
|------------------------------------|------------------|---------------|---|---------|----------|----------|-----------|--------------|----------------------------|------------|------------|
| | | | 20 mbar | 50 mbar | 140 mbar | 200 mbar | | | | | |
| I – Explosion de bac atmosphérique | 114 | Surpression | 30 | 15 | 10 | 5 | Rapide | 4 | Pas d'effets à l'extérieur | Non Classé | |
| | 115 | | 30 | 15 | 10 | 5 | | | | | |
| | 117 | | 40 | 20 | 10 | 10 | | | | | |
| | 118 | | 40 | 20 | 10 | 10 | | | | | |
| | 119 | | 40 | 20 | 10 | 10 | | | | | |
| | 120 | | 40 | 20 | 10 | 10 | | | | | |
| | 121 | | 40 | 20 | 10 | 10 | | | | | |
| | 122 | | 30 | 15 | 10 | 5 | | | | | |
| | 123 | | 30 | 15 | 10 | 10 | | | | | |
| | 124 | | 30 | 15 | 10 | 10 | | | | | |
| | 131 | | 40 | 20 | 10 | 10 | | | | | |
| | 132 | | 40 | 20 | 10 | 10 | | | | | |
| | 650 | | 50 | 25 | 10 | 10 | | | | | |
| | Chai MG | | 30 | 15 | 10 | 10 | | | | | |
| K – Explosion | Citerne routière | - | Surpression | 45 | 25 | 10 | 10 | Rapide | 4 | Modéré | Acceptable |

Tableau 11 : Synthèse des distances d'effets de surpression des phénomènes dangereux et classement MMR

11.7 TRACES DES PERIMETRES D'EFFETS DES PHENOMENES DANGEREUX

COURBES D'EFFETS THERMIQUES A HAUTEUR D'HOMME Phénomène A d'incendie du chai MG

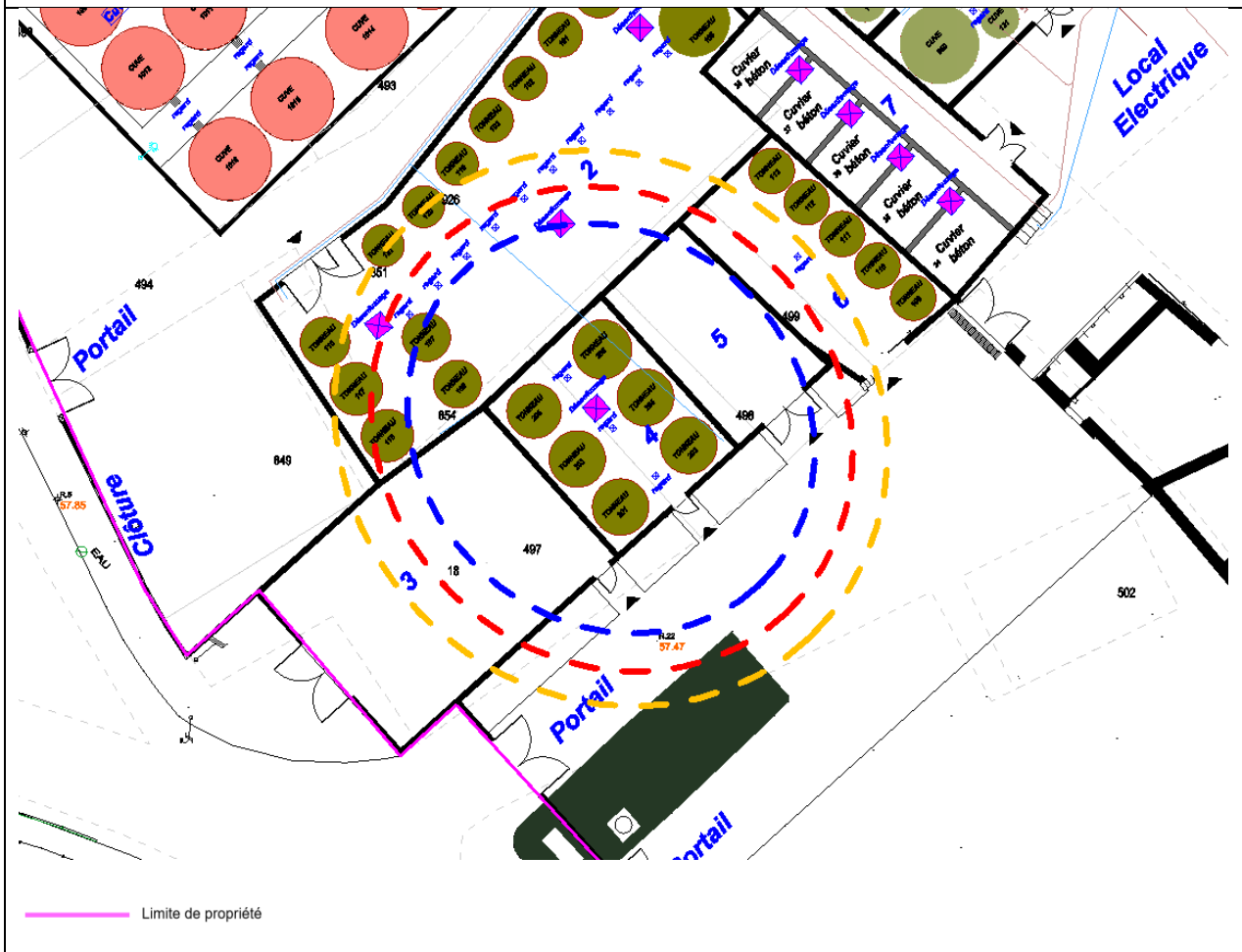








| Avec tenue des murs | Seuil | Murs effondrés |
|---------------------|--|----------------|
| | Seuil des effets létaux significatifs (8 kW/m ²) | |
| | Seuil des premiers effets létaux (5kW/m ²) | |
| | Seuil des effets irréversibles (3 kW/m ²) | |

Avec tenue des murs, il n'y a pas d'effets à hauteur d'homme à l'extérieur du chai.

Avec les murs effondrés, les périmètres d'effets létaux et irréversibles sortent du site.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES A HAUTEUR D'HOMME Phénomène B d'incendie du chai climatique









| Avec tenue des murs | Seuil | Murs effondrés |
|---|--|---|
|  | Seuil des effets létaux significatifs (8 kW/m ²) |  |
|  | Seuil des premiers effets létaux (5kW/m ²) |  |
|  | Seuil des effets irréversibles (3 kW/m ²) |  |

Avec tenue des murs, il n'y a pas d'effets à l'extérieur du chai climatique.

Avec les murs effondrés, les périmètres d'effets restent dans l'enceinte du site.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES A HAUTEUR D'HOMME Phénomène C d'incendie du chai ORECO

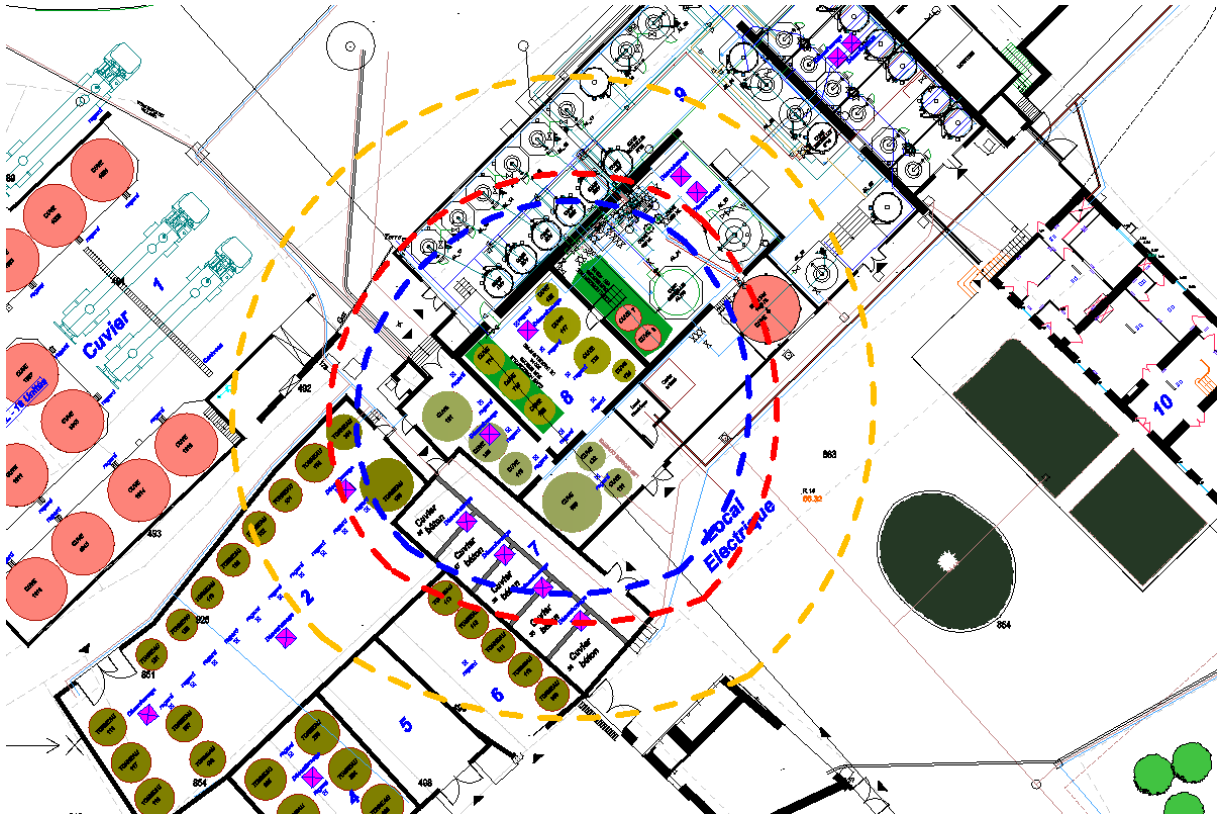


| Avec tenue des murs | Seuil | Murs effondrés |
|---|--|---|
|  | Seuil des effets létaux significatifs (8 kW/m ²) |  |
|  | Seuil des premiers effets létaux (5kW/m ²) |  |
|  | Seuil des effets irréversibles (3 kW/m ²) |  |

Avec tenue des murs, il n'y a pas d'effets à l'extérieur du chai.

Avec les murs effondrés, les périmètres d'effets restent dans l'enceinte du site.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES A HAUTEUR D'HOMME Phénomène D d'incendie du chai BP

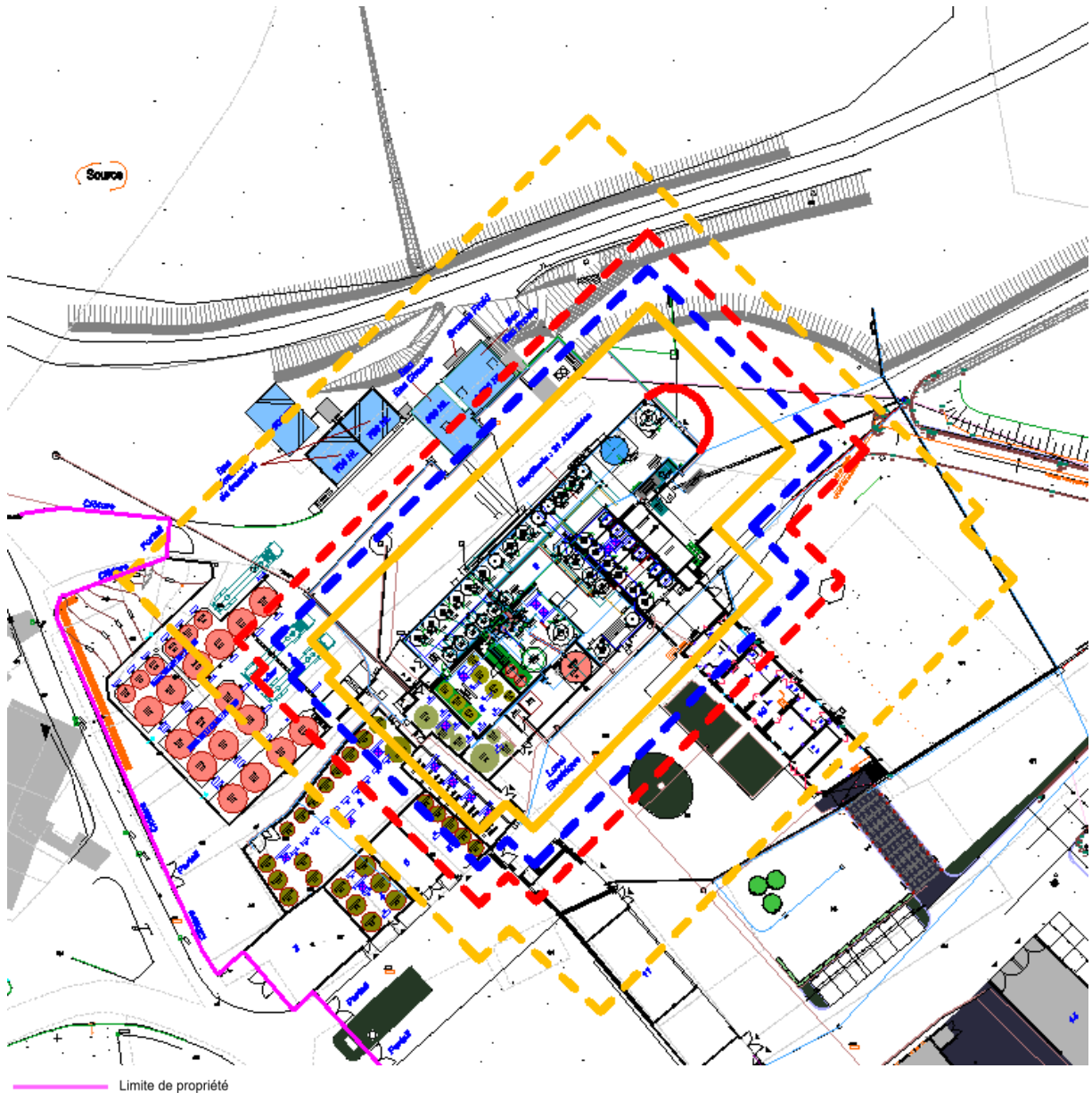








| Avec tenue des murs | Seuil | Murs effondrés |
|---------------------|---|----------------|
| | Seuil des effets létaux significatifs (8 kW/m²) | |
| | Seuil des premiers effets létaux (5kW/m²) | |
| | Seuil des effets irréversibles (3 kW/m²) | |

Avec tenue des murs, il n'y a pas d'effets à l'extérieur du chai.

Avec les murs effondrés, les périmètres d'effets restent dans l'enceinte du site.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES A HAUTEUR D'HOMME Phénomène E d'incendie de la distillerie



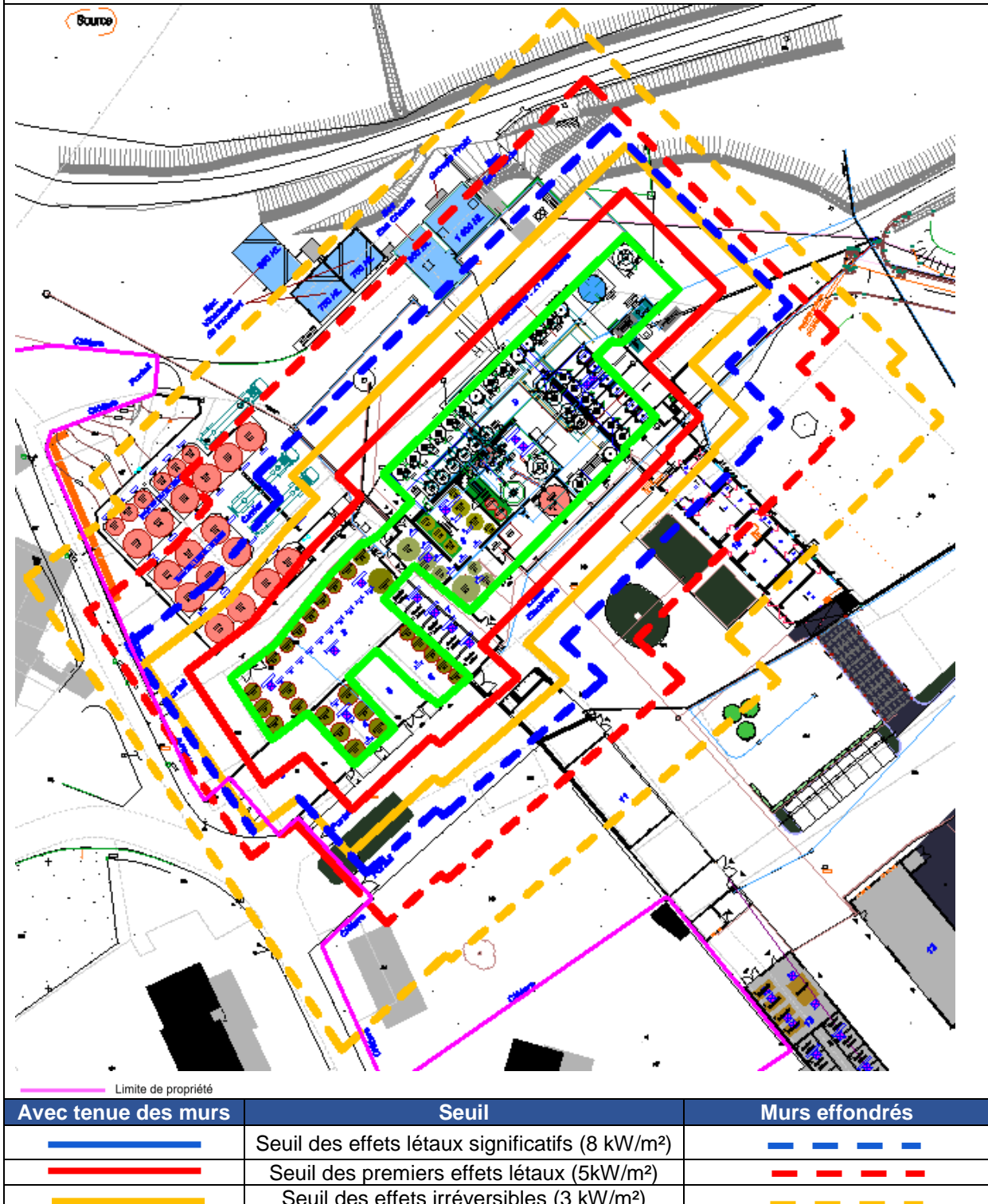
| Avec tenue des murs | Seuil | Murs effondrés |
|---|--|---|
|  | Seuil des effets létaux significatifs (8 kW/m ²) |  |
|  | Seuil des premiers effets létaux (5kW/m ²) |  |
|  | Seuil des effets irréversibles (3 kW/m ²) |  |

Avec tenue des murs, le périmètre des effets irréversibles reste dans l'enceinte du site.

Avec effondrement des murs, tous les périmètres demeurent également dans l'enceinte du site.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES A HAUTEUR D'HOMME

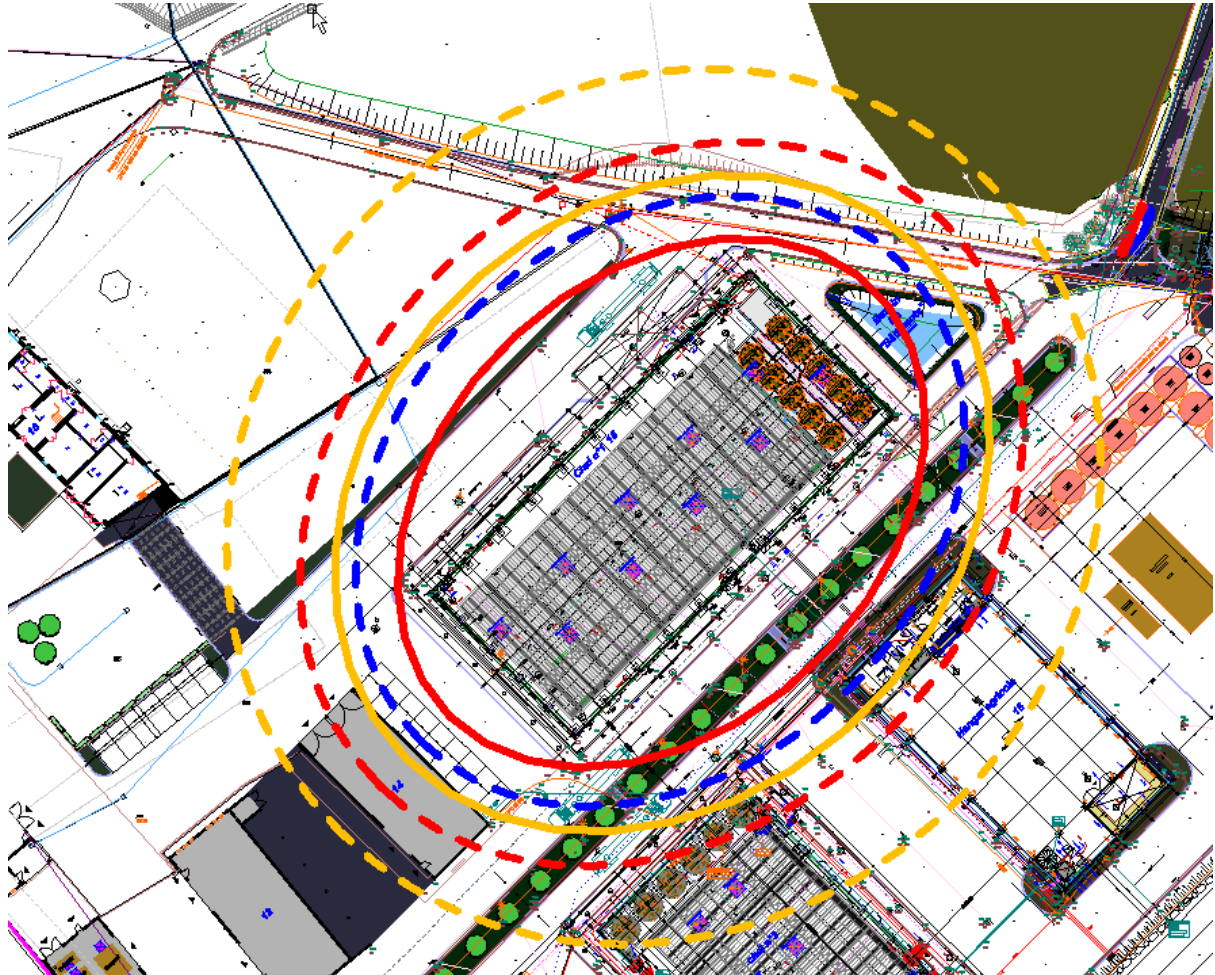
Phénomène F d'incendie généralisé des chais MG, climatique, ORECO, BP et de la distillerie



Avec tenue des murs, les périmètres d'effets restent dans l'enceinte du site, à l'exception du périmètre d'effets irréversibles qui tangeante avec la limite de propriété.

Avec effondrement des murs, le périmètre d'effets létaux affecte légèrement la route de la GARNERIE. Le périmètre des effets irréversibles touche une habitation.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES A HAUTEUR D'HOMME Phénomène G d'incendie du chai n°1

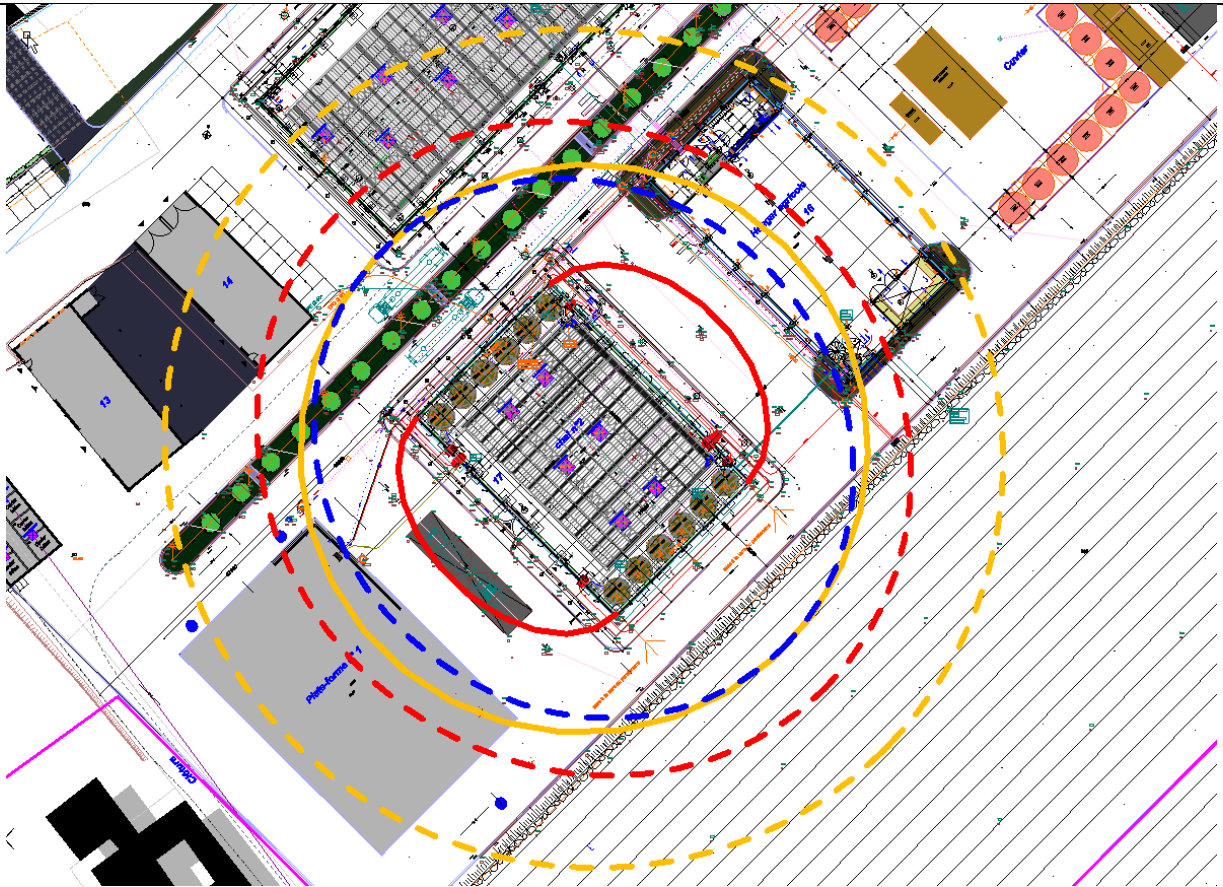


— Limite de propriété

| Avec tenue des murs | Seuil | Murs effondrés |
|---------------------|--|----------------|
| | Seuil des effets létaux significatifs (8 kW/m ²) | |
| | Seuil des premiers effets létaux (5kW/m ²) | |
| | Seuil des effets irréversibles (3 kW/m ²) | |

Avec tenue et effondrement des murs, tous les périmètres d'effets restent dans l'enceinte du site.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES A HAUTEUR D'HOMME Phénomène H d'incendie du chai n°2



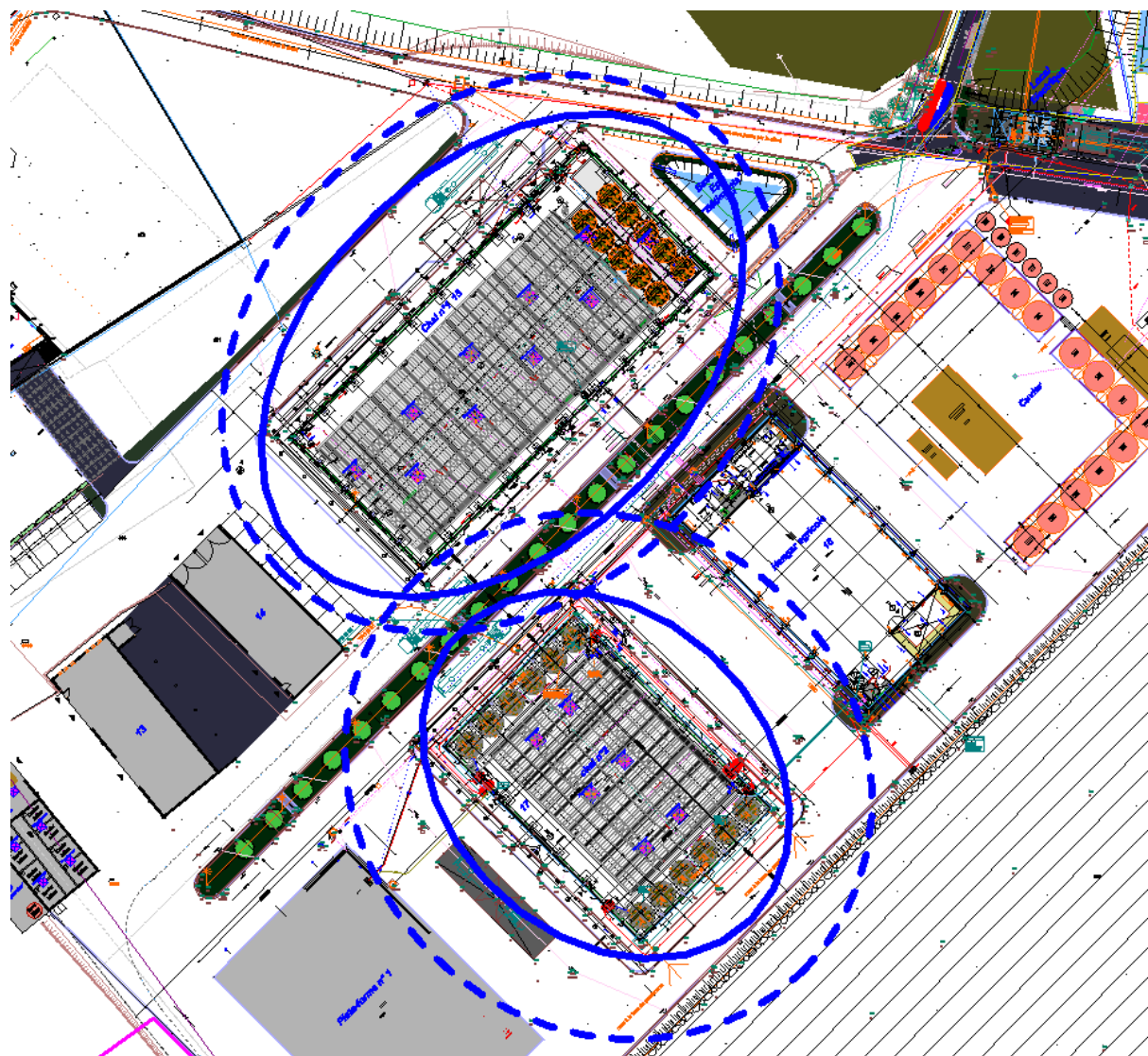
— Limite de propriété

| Avec tenue des murs | Seuil | Murs effondrés |
|---------------------|--|----------------|
| | Seuil des effets létaux significatifs (8 kW/m ²) | |
| | Seuil des premiers effets létaux (5kW/m ²) | |
| | Seuil des effets irréversibles (3 kW/m ²) | |

Avec tenue et effondrement des murs, tous les périmètres d'effets restent dans l'enceinte du site.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES DOMINO SUR LES STRUCTURES

Phénomènes d'incendie G et H



— Limite de propriété

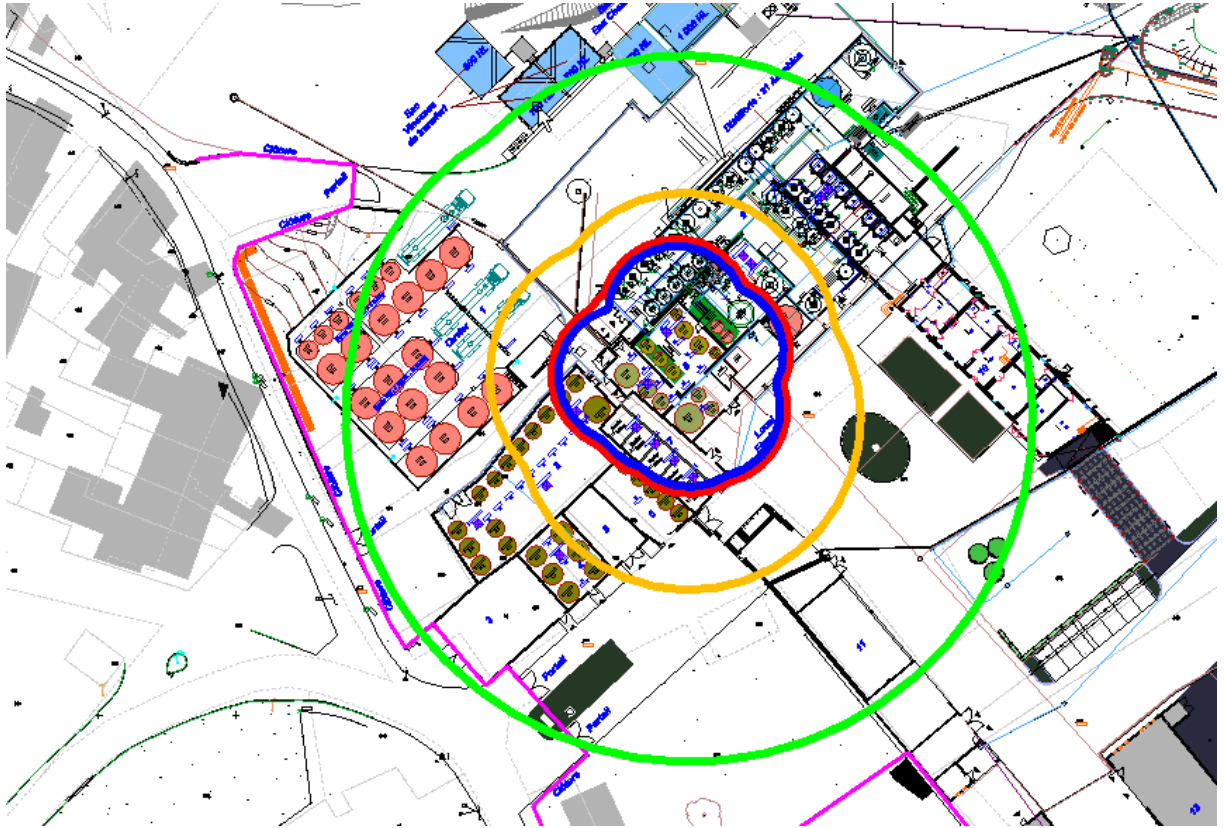
| Avec tenue des murs | Seuil | Murs effondrés |
|---------------------|---|----------------|
| — | Seuil des effets dominos (8 kW/m ²) | - - - - |

Il n'y a pas d'effets dominos entre les chais n°1 et n°2.





COURBES ENVELOPPES DES EFFETS DE SURPRESSION

Phénomène I d'explosion de bacs atmosphériques –

Cuves alcools du chai BP



Seuil

-  Seuil des effets létaux significatifs (200 mbar)
-  Seuil des premiers effets létaux (140 mbar)
-  Seuil des effets irréversibles (50 mbar)
-  Seuil des effets réversibles (20 mbar)

Remarque : ces tracés ne tiennent pas compte de la présence de murs ou d'écrans. Ils représentent la courbe enveloppe des phénomènes d'explosion des cuves.





En considérant la présence des murs et l'évacuation de la surpression par la toiture du chai BP, il n'y a pas d'effets à attendre à l'extérieur du chai (hormis en façade des ouvertures).

Seul le périmètre enveloppe des effets réversibles (20 mbars) sort légèrement du site.

COURBES ENVELOPPES DES EFFETS DE SURPRESSION Phénomène I d'explosion de bacs atmosphériques dans le chai MG



Seuil

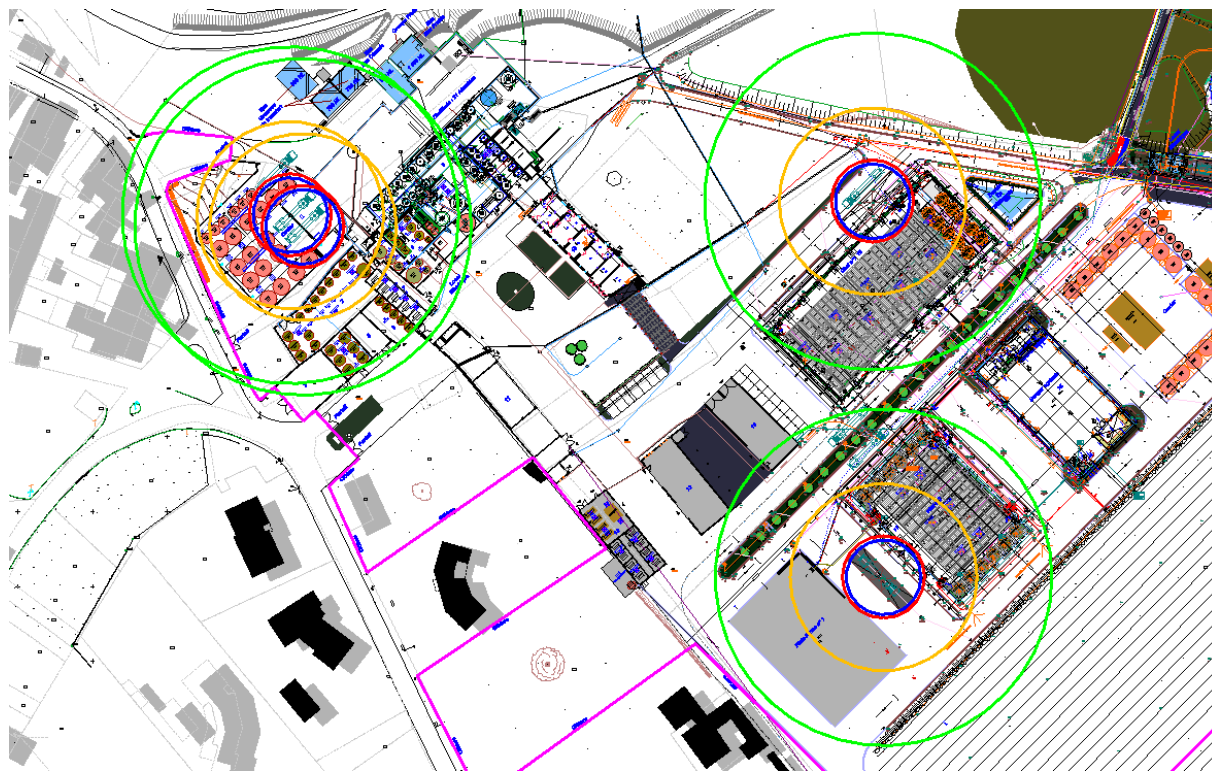
-  Seuil des effets létaux significatifs (200 mbar)
-  Seuil des premiers effets létaux (140 mbar)
-  Seuil des effets irréversibles (50 mbar)
-  Seuil des effets réversibles (20 mbar)

Remarque : ces tracés ne tiennent pas compte de la présence de murs ou d'écrans. Ils représentent la courbe enveloppe des phénomènes d'explosion des cuves.





En considérant la présence des murs et l'évacuation de la surpression par la toiture du chai MG, il n'y a pas d'effets à attendre à l'extérieur du chai (hormis en façade des ouvertures).

Seul les périmètres enveloppes des effets réversibles (20 mbars) et irréversibles (50 mbars) sort légèrement du site.

COURBES ENVELOPPES DES EFFETS DE SURPRESSION Phénomène K d'explosion de citerne routière au poste de dépotage

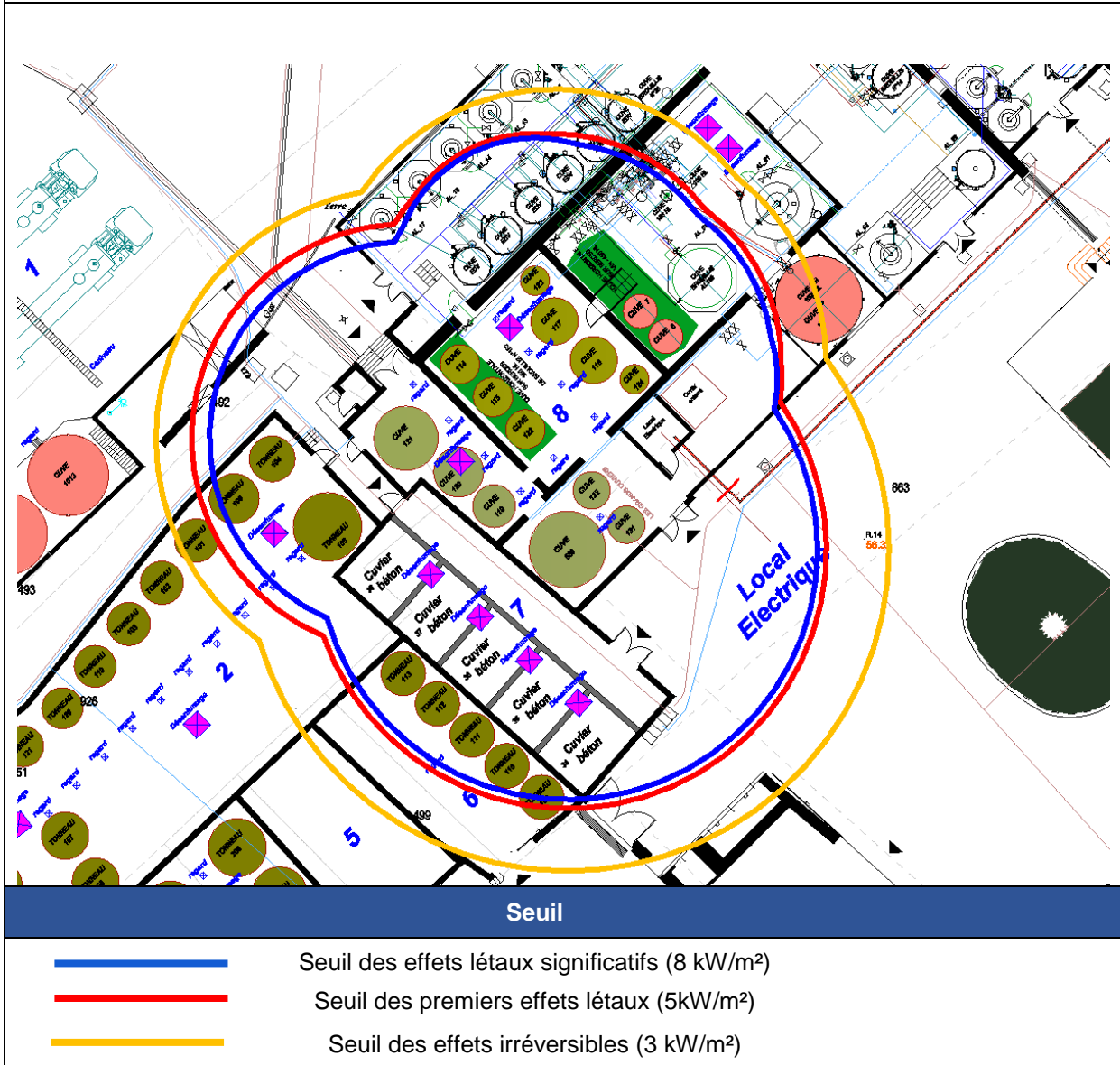


Seuil

-  Seuil des effets létaux significatifs (200 mbar)
-  Seuil des premiers effets létaux (140 mbar)
-  Seuil des effets irréversibles (50 mbar)
-  Seuil des effets réversibles (20 mbar)

Seuls les périmètres d'effets réversibles (bris de vitres) et irréversibles (50 mbars) aux postes de dépotage de la cuverie vins sortent du site. Les périmètres d'effets létaux sont cantonnés à l'intérieur de l'exploitation en cas d'explosion d'une citerne routière.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES Phénomène J de pressurisation de cuves prises dans l'incendie du chai BP



Remarque : en présence d'événements convenablement dimensionnés, le phénomène est physiquement impossible.

Le tracé ci-dessus ne tient pas compte de la présence des murs du chai. En présence des murs, aucun effet thermique associé à la pressurisation d'une cuve dans le chai n'est attendu à l'extérieur du chai

Les cuves sont existantes mais toutes ne disposent pas de trappe ou d'évent convenablement dimensionné. Toute nouvelle cuve dans ce chai comportera un événement convenablement dimensionné pour rendre le phénomène de pressurisation physiquement impossible.




Tous les effets sont cantonnés à l'intérieur du site.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES

Phénomène J de pressurisation de cuves prises dans l'incendie du chai MG



Seuil

-  Seuil des effets létaux significatifs (8 kW/m²)
-  Seuil des premiers effets létaux (5kW/m²)
-  Seuil des effets irréversibles (3 kW/m²)

Le tracé ci-dessus ne tient pas compte de la présence des murs du chai. En présence des murs, aucun effet thermique associé à la pressurisation d'une cuve dans le chai n'est attendu à l'extérieur du chai

Toutes les cuves dans le chai MG comporteront un évant convenablement dimensionné pour rendre le phénomène de pressurisation physiquement impossible.

Il n'y a aura pas d'effets à l'extérieur du site en cas de pressurisation d'une cuve de 200 hl dans le chai MG.